

DECISION DCC 07 - 147

Date : 20 Novembre 2007
Requérant : Président de la République

Contrôle de conformité :
Lois ordinaires
Conformité

La Cour Constitutionnelle,

Saisie d'une requête du 21 novembre 2007 enregistrée à son Secrétariat à la même date sous le numéro 075-C/185/REC, par laquelle le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, sur le fondement des articles 117 et 121 de la Constitution, soumet au contrôle de conformité à la Constitution la Loi n° 2007-25 portant règles générales pour les élections en République du Bénin, votée par l'Assemblée nationale le 18 septembre 2007 et mise en conformité à la Constitution le 15 novembre 2007, suite à la Décision DCC 07-113 du 16 octobre 2007 de la Cour Constitutionnelle ;

VU la Constitution du 11 décembre 1990 ;

VU la Loi n° 91-009 du 04 mars 1991 portant loi organique sur la Cour Constitutionnelle modifiée par la Loi du 31 mai 2001 ;

VU le Règlement Intérieur de la Cour Constitutionnelle ;

Ensemble les pièces du dossier ;

Oùï Madame Conceptia L. D. OUINSOU en son rapport ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que l'examen de la loi déferée fait apparaître que toutes les dispositions sont conformes à la Constitution ;

D E C I D E :

Article 1^{er}- Sont conformes à la Constitution toutes les dispositions de la Loi n° 2007-25 portant règles générales pour les élections en République du Bénin, votée par l'Assemblée nationale le 18 septembre 2007 et mise en conformité à la Constitution le 15 novembre 2007, suite à la Décision DCC 07-113 du 16 octobre 2007 de la Cour Constitutionnelle.

Article 2- La présente décision sera notifiée au Président de la République, au Président de l'Assemblée nationale et publiée au Journal Officiel.

Ont siégé à Cotonou, le vingt-deux novembre deux mille sept,

Madame	Conceptia	D. OUINSOU	Président
Messieurs	Jacques	D. MAYABA	Vice-Président
	Idrissou	BOUKARI	Membre
	Christophe	KOUGNIAZONDE	Membre
Madame	Clotilde	MEDEGAN-NOUGBODE	Membre
Monsieur	Lucien	SEBO	Membre.

Le Rapporteur,

Le Président,

Conceptia L. D. OUINSOU.-

Conceptia L. D. OUINSOU.-

